

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Fourniture et livraison d'un chariot télescopique
d'occasion**

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'HERBIGNAC
Monsieur Le Maire
1 avenue de la Monneraye – BP 24
44410 HERBIGNAC
Tel : 02.40.88.90.01 - Fax : 02.40.88.89.97
Mail : contact@herbignac.com

2- Procédure de passation :

Marché de fourniture, passé en Procédure adaptée suivant les articles 27 et 59, **du décret du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.**

3- Objet de la consultation :

Objet de la consultation :

Fourniture et livraison d'un chariot télescopique d'occasion

Type de marché :

Fournitures

4- Descriptif :

La présente consultation concerne :

- La fourniture et la livraison d'un chariot télescopique d'occasion
- Les fournitures et services liés à l'achat
- La reprise du matériel existant :
 - marque : MANITOU
 - Modèle : MT 928-4
 - Année : 1997
 - heures : 5560

(Possibilité de visite sur demande)

Option obligatoire :

- Nacelle fixe homologuée et tous ses accessoires de fixation

Délai de livraison est de 40 jours maximum.

Le budget d'investissement ne pourra pas dépasser 35 000.00 € TTC (indépendamment de la reprise).

5- Adresse où l'on peut demander le dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat, qui en fera la demande écrite par courrier ou par fax ou par mail, à l'adresse suivante :

Mairie d'Herbignac - 1 avenue de la Monneraye - BP 24 - 44410 HERBIGNAC.

Fax : 02.40.88.89.97. Mail : contact@herbignac.com

Il sera envoyé par mail.

De plus, les candidats le souhaitant, pourront télécharger gratuitement le dossier de consultation et les formulaires de candidatures, à l'adresse suivante :

www.herbignac-marches.com

La seule obligation est l'inscription sur la plateforme Synapse (gratuit).

Contenu du dossier de consultation des entreprises :

- Le présent règlement de consultation (R.C.),
- L'acte d'engagement/cahier des charges particulières (A.E./C.C.) et ses annexes
- Le Cahier des Charges Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Un formulaire « lettre de candidature » DC1,
- Un formulaire « déclaration du candidat » DC2,

6- Procédure ouverte

Date limite de réception des offres :

Lundi 15 octobre 2018 à 12h00

Constitution de l'offre :

- Justificatifs candidatures :
 - * une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat indiquant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 48 I 1° du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
 - * une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Pour les entreprises de création récente, ce document peut être remplacé par la production de tout document permettant de justifier la capacité financière du candidat (chiffre d'affaires partiel, montant de références en cours, déclaration appropriée de banques notamment) ;
 - * une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat
 - * une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés publics de même nature ;
 - * présentation d'une liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

Il est conseillé d'utiliser les formulaires DC1 et DC2. Les éventuels cotraitants et sous-traitants devront fournir les mêmes justificatifs.

- Acte d'engagement/cahier des charges particulières, rempli, notamment concernant le délai de livraison, daté et signé,
- Un Détail du Prix Global et Forfaitaire, avec l'offre de base et l'option, daté et signé
- Offre technique (20 pages maxi) :
 - Description précise des moyens mis en place pour la réalisation des prestations du marché
 - Fiches techniques descriptives du matériel proposé
 - Garantie complémentaire éventuelle

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront établies en euros.

Conditions d'envoi ou de remise des plis :

Les candidats disposent de 2 possibilités pour remettre leur offre :

1. SOIT remise des offres sur support papier,
2. SOIT remise des offres par voie électronique,

Les candidats doivent choisir entre la transmission électronique et la transmission sur support papier de leur pli sous peine de rejet des deux réponses.

1. Remise des offres sur support papier :

Les offres seront envoyées **par pli recommandé avec accusé de réception** ou remises **contre récépissé**, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, à l'adresse suivante :

**Mairie d'Herbignac
1, Avenue de la Monneraye
44410 HERBIGNAC**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

R 2018/ 14 : Marché d'achat d'un chariot télescopique d'occasion

NE PAS OUVRIR

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limite fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

2. Remise des offres par voie électronique :

Dans le cas d'une transmission par voie électronique, le dossier est constitué par l'envoi de fichiers informatisés scindés en deux groupes de fichiers matérialisant la partie candidature et la partie offre.

Prérequis et procédure

Pour déposer son pli par voie électronique, le candidat devra :

- Respecter les conditions générales d'accès à la dématérialisation
- avoir des formats des fichiers et taille des dépôts, conformément au paramétrage du compte

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier et accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : www.herbignac-marches.com

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (un fichier ou support distinct pour chaque enveloppe).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé/ Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Antivirus

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre sera traité préalablement par le candidat par un antivirus régulièrement mis à jour. Tout fichier contenant un virus qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu.

8- Délai de validité des offres

90 jours

9- Les renseignements complémentaires d'ordre administratif et/ou technique peuvent être demandés auprès de :

Madame GUILLOUX pour les renseignements administratifs et
Monsieur LOGODIN pour les renseignements techniques
Services Techniques
1 avenue de la Monneraye
44410 HERBIGNAC
Tel : 02.40.88.90.01 Fax : 02.40.88.89.97
Mail : contact@herbignac.com
Ou via la plateforme de dématérialisation.

10- Sélection des candidatures et critères de choix :

Ne sont pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 45 à 50 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, et des articles 50 à 54 du décret du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

Les critères du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Valeur technique jugée notamment au regard du dossier d'offre technique : 40 %
- Prix du matériel : 40 % (calculé sur le montant TTC du matériel retenu, option comprise le cas échéant, déduction faite du montant de la reprise net de taxes)
- Délai de livraison : 20%

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Elles pourront se dérouler par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les négociations se feront par mail.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

11- Date d'envoi à la publication :

Lundi 24 septembre 2018